

Sexisme, violences : CA SUFFIT !

Au travail, dans les transports, dans la vie, toutes les femmes ont déjà été témoins ou victimes de propos, comportements sexistes voire violents. Cela ne peut plus durer! Agissons pour construire une société égalitaire, non violente et non sexiste!

Refusons le «sexisme ordinaire»

Volontaires ou plus souvent issus de stéréotypes et préjugés véhiculés par les hommes comme par les femmes, les propos sexistes ont pour conséquence d'entretenir la différenciation et la hiérarchie des sexes. Ils conduisent à nier le professionnalisme des femmes en les considérant d'abord comme des femmes avant de les traiter comme des collègues. Quelques exemples : commentaires sur le physique ou la tenue des femmes, qui n'ont rien à faire dans un cadre professionnel ; «blagues» graveleuses qui instaurent un climat pesant et malsain ; femmes en responsabilité à qui on fait des reproches que l'on ne ferait pas à des hommes («autoritaires», «hystériques», «promotion canapé»...).

Garantir un environnement de travail non sexiste

Les images dégradantes, calendriers, fond d'écran... qui font de la femme un objet sexuel n'ont rien à faire dans un cadre professionnel ! De même, il est important de garantir à chacune et chacun des vestiaires et sanitaires qui assurent l'intimité.

Lutter contre les violences

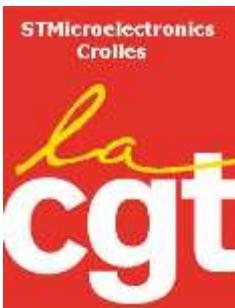
Chaque année, des milliers de femmes sont victimes de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle (comme une main aux fesses par exemple), ou encore de viol sur leur lieu de travail. L'employeur a l'obligation de garantir la santé et la sécurité des salarié-e-s, il est donc de sa responsabilité d'empêcher que des salarié-e-s en soient victimes sur leur lieu de travail. Les victimes ou témoins ne peuvent subir de représailles, les agresseurs doivent être sanctionnés.

Protéger les victimes

Commises sur le lieu de travail ou dans le cadre privé, les violences contre les femmes ont de graves conséquences physiques et psychiques et peuvent entraîner de l'absentéisme, des difficultés de concentration, des sautes d'humeur... Souvent, pour les femmes victimes, c'est la double peine : après les violences, la perte du boulot. Il est donc indispensable de les protéger pour garantir leur droit au travail.

Non à la loi du silence !

Si vous êtes victimes ou témoins de violence sexiste, ne restez pas seule, parlez-en à un-e délégué-e du personnel, à un-e élu-e CHSCT ou à un-e militant-e CGT qui pourront vous aider, vous accompagner. Vous pouvez appeler le 3919 (appel gratuit et anonyme) et vous adressez à des associations spécialisées (liste sur stop-violences-femmes.gouv.fr).



POUR COMBATTRE TOUTES CES VIOLENCE ET LA LOI DU SILENCE,

la CGT ST Crolles organisera dans les prochains jours un questionnaire sur les violences sexuelles. Cette enquête anonyme nous permettra d'avoir une vision de la situation à ST et de faire des propositions pour combattre le sexe.

Chiffres violences et sexisme au travail

5% des viols (10 par jour) et 25% des agressions sexuelles ont lieu sur les lieux de travail

1 femme sur 5 aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle

80% des femmes salariées considèrent que dans le travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.